

“ **ENSEMBLE**  
**DESSINONS L'AVENIR**  
**DE LA MÉTROPOLE** ”



**plan local  
d'urbanisme**



# FROMELLES

À l'ouest du territoire des Weppes, la commune de Fromelles affiche un cadre de vie de qualité, reposant sur des caractéristiques paysagères remarquables, une vie économique et associative en plein développement ou encore des équipements favorisant le tourisme de mémoire au sein de la commune.

## CHIFFRES CLÉS DE LA COMMUNE



**885** habitants



**8,54** km<sup>2</sup>



**104** hab./km<sup>2</sup>

La commune s'inscrit directement dans le projet métropolitain à travers le renforcement du tourisme vert et de mémoire, la diversification de la politique d'habitat à travers une offre pavillonnaire à l'écart de l'urbanisation lilloise ou encore le développement de la Métropole nature.

## COMPRENDRE LA RÉVISION DU PLU DE FROMELLES

Le PLU actuel de la commune a été approuvé le 29 septembre 2005, modifié le 27 avril 2009.

## OBJECTIFS DE LA RÉVISION

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016 ;
- Faciliter l'optimisation de l'espace, y compris sur les terrains bâtis existants ;
- Développement du tourisme : Conforter un réseau de promenades en ajustant les réserves inscrites pour la réalisation de liaison douces et en inscrivant des nouvelles ;
- Valoriser les zones naturelles afin d'y favoriser la fréquentation touristique ;
- Préserver le patrimoine historique du village ;
- Préserver le caractère rural du village dans le bâti ;
- Anticiper une éventuelle inscription à la liste des sites du patrimoine mondial de l'Unesco : préservation des sites, zones tampon ;
- Définir les nouvelles zones constructibles, conformément aux prescriptions du SCOT ;
- Lever les contraintes pour nos futurs projets d'équipement communaux (cimetière, terrain de sport) ;
- Favoriser les aménagements nécessaires à un développement économique adapté aux contraintes de notre territoire.

